

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 17 mai 2012 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Suzette Bigras
Guillaume Bouvrette, James McAllister

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absences : Tom Whitton, Nathalie Chayer

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-05-17.139

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2012 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2012 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2012, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.140

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2012 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 2 mai 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.141

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes ou aux personnes suivantes :

| | |
|---|--------|
| Audrey Lepage / Projet Étude internationale | 100 \$ |
| Paroisse Sainte-Marie-du-Lac / Dîme | 100 \$ |
| CAB Les Artisans de l'Aide | 200 \$ |
| Moisson Laurentides / 13 ^e classique de golf | 200 \$ |
| Fondation Drapeau Deschambault / Classique des Maires | 300 \$ |

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Entente avec l'AMT relative à l'accès au bâtiment à la Gare Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT les négociations avec l'AMT concernant certaines modifications à l'entente relative à la Gare Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.142

DE SIGNER avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) l'entente relative à l'accès au bâtiment à la Gare Deux-Montagnes. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente avec l'AMT.

ADOPTÉE

2.3 Service de police régionale de Deux-Montagnes – Modification des règles de partage – Mandat au directeur général pour la création d'une régie de Police

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale relative à la police régionale de Deux-Montagnes prévoit une desserte policière pour les municipalités de Deux-Montagnes, Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Saint-Joseph-du-Lac ;

CONSIDÉRANT que cette entente est en vigueur depuis le premier janvier 2007 et que sa durée a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que selon cette entente il est prévu une règle de répartition et de paiement des contributions financières selon une répartition municipale en fonction de la population respective de chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté des municipalités desservies par le Service de police régionale Deux-Montagnes de revoir la règle de répartition des coûts ;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi de la volonté des municipalités desservies par le Service de police régionale Deux-Montagnes de transformer le cadre de l'entente intermunicipale en régie policière ;

CONSIDÉRANT que plusieurs rencontres ont eu lieu entre élus et directeurs généraux depuis plus d'un an sur ces sujets ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes souhaite indiquer clairement sa position aux autres municipalités sur ces sujets ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-05-17.143

DE PROPOSER le remplacement du critère de population pour établir la répartition et le paiement des contributions financières par ceux du nombre d'unités d'habitation (total de logements et d'autres locaux) définis annuellement pour chacune des municipalités au Sommaire du rôle de l'évaluation foncière, et par la richesse foncière uniformisée pour chacune des municipalités moins celle pour les exploitations agricoles ;

DE PROPOSER que le pourcentage de répartition des valeurs définies pour chacun de ces critères soit dans la proportion de 90% pour le nombre d'unités d'habitation (total des logements et d'autres locaux) et de 10% pour la richesse foncière uniformisée pour chacune des municipalités moins celle pour les exploitations agricoles ;

DE PROPOSER que cette nouvelle règle de partage de coûts soit en vigueur rétroactivement au premier janvier 2012 ;

DE MANDATER le directeur général de la Ville de rencontrer les directeurs généraux des autres municipalités pour définir un projet de régie policière à entrer en vigueur au plus tard le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE

2.4 Projet de la CMM de mise en œuvre du corridor cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire – Nomination d'un délégué

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-05-17.144

DE DÉSIGNER monsieur Martin Angers, directeur de l'urbanisme, à titre de représentant de la ville pour le projet de mise en œuvre du corridor cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire, de la CMM.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 18 avril 2012

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h37.
5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h.

5. Règlements municipaux

5.1 Adoption – Règlement n° 1461 - Règlement modifiant le Règlement n° 1371 sur les permis et les certificats

CONSIDÉRANT que des avis de motion ont été donnés lors des séances tenues le 8 mars et le 12 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi des cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'applique à l'ensemble de la ville, et qu'il a pour objet :

- De prévoir les règles pour l'affichage temporaire, notamment l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation et de verser un dépôt de garantie ;
- De supprimer l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un spa ;
- De supprimer l'article 4.6.4 relatif aux renseignements à fournir pour les travaux de déblai et de remblai.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-05-17.145

D'ADOPTER le Règlement n° 1461 intitulé «Règlement modifiant le Règlement n° 1371 sur les permis et les certificats», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.2 Adoption – Règlement n° 1463 - Règlement instituant un programme de crédit de taxe à la rénovation résidentielle

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi des cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'instituer un programme de crédit de taxe à la rénovation résidentielle :

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-05-17.146

D'ADOPTER le Règlement n° 1463 intitulé «*Règlement instituant un programme de crédit de taxe à la rénovation résidentielle*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.3 Adoption – Règlement n° 1464 - Règlement instituant un programme de crédit de taxe à la rénovation commerciale

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi des cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'instituer un programme de crédit de taxe à la rénovation commerciale ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-05-17.147

D'ADOPTER le Règlement n° 1464 intitulé «*Règlement instituant un programme de crédit de taxe à la rénovation commerciale*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.4 Adoption – Règlement n° 1465 - Règlement modifiant le Règlement n° 1392 sur la qualité de vie (augmentation des amendes pour les graffitis)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi des cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de prévoir une amende de 500 \$ pour les graffiteurs ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.148 D'ADOPTER le Règlement n° 1465 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement n° 1392 sur la qualité de vie (augmentation des amendes pour les graffitis)*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.5 Adoption – Règlement n° 1466 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion «Unité d'urgence» pour le service de sécurité incendie intermunicipal

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'acquisition et d'équipements du camion «Unité d'urgence» s'élèvent à la somme de 269 500,75 \$, plus taxes ;

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a donné son accord à ce que la Ville de Deux-Montagnes procède par règlement d'emprunt pour financer la totalité du coût d'achat du camion « Unité d'urgence » ;

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à défrayer sa part, pour une première période de 5 ans, selon les termes définis à l'entente déjà intervenue entre les parties ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 317 500 \$ pour l'acquisition d'un camion «Unité d'urgence» pour le service de sécurité incendie intermunicipal, remboursable sur 10 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-05-17.149 D'ADOPTER le règlement n° 1466 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 317 500 \$ pour l'acquisition d'un camion «Unité d'urgence» pour le service de sécurité incendie intermunicipal », tel que déposé.

ADOPTÉE

5.6 Modification du Règlement n° 1456 modifiant le Règlement d'emprunt n° 1432

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n° 1456 modifiant le Règlement n° 1432 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 1 946 000 \$;

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter, à la demande du MAMROT, des modifications au Règlement n° 1456 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.150

DE MODIFIER le Règlement n° 1456 intitulé «Règlement modifiant le Règlement n° 1432 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 946 000 \$» :

1° par l'insertion, après l'article 1, de l'article suivant :

«1.1 L'article 1 du règlement n° 1432 est modifié par le remplacement, des mots «du 7 juillet» par les mots «du 27 février 2012».

2° par le remplacement, à l'article 3, des mots «additionnel de 1 946 000 \$» par les mots «de 3 557 000 \$».

ADOPTÉE

5.7 Modification du Règlement n° 1458 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 313 000 \$ pour les travaux de réfection de la toiture et de l'éclairage intérieur de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n° 1458 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 313 000 \$ pour les travaux de réfection de la toiture et de l'éclairage intérieur de l'usine de filtration ;

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter, à la demande du MAMROT, des modifications au Règlement n° 1458 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-05-14.151

DE MODIFIER le Règlement n° 1458 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 313 000 \$ pour les travaux de réfection de la toiture et de l'éclairage intérieur de l'usine de filtration*» par le remplacement, à l'article 1, des mots «21 janvier» par les mots «26 avril».

ADOPTÉE

5.8 Avis de motion - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de mettre à jour certaines dispositions et de prévoir les secteurs pouvant faire l'objet d'un plan particulier d'urbanisme (PPU)

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de mettre à jour certaines dispositions et de prévoir les secteurs pouvant faire l'objet d'un plan particulier d'urbanisme (PPU).

Ce règlement aura notamment pour objet :

- de mettre à jour certaines dispositions ;
- d'introduire des dispositions concernant les 2 zones T.O.D. ;

- de modifier les dispositions concernant les grandes affectations du sol et les densités d'occupation, notamment en faisant dorénavant référence au concept de « unité à l'hectare » ;
- de remplacer les sections 3.1 et 3.3 à 3.7 ;
- de prévoir que le secteur de la Gare Grand-Moulin, de la Gare Deux-Montagnes et de l'entrée ouest (entre la limite de Sainte-Marthe-sur-le-lac et la 26^e avenue de part et d'autre du Chemin d'Oka) pourront éventuellement faire l'objet d'un plan particulier d'urbanisme (PPU), et de prévoir les objectifs généraux et spécifiques ;
- de prévoir des orientations concernant le développement durable ;
- de modifier le tableau et les plans suivants :
 - tableau des grandes orientations d'aménagement et les stratégies proposées ;
 - plan concept d'organisation spatiale ;
 - plan des grandes affectations du sol et densités d'occupation ;
 - plan des aires d'interventions particulières.

5.9 Projet de Règlement n° 1467 modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de mettre à jour certaines dispositions et de prévoir les secteurs pouvant faire l'objet d'un plan particulier d'urbanisme (PPU)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Plan d'urbanisme (règlement n° 1368) ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation doit être tenue ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-05-14.152

D'ADOPTER le Projet de règlement n° 1467 intitulé «*Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1368 afin de mettre à jour certaines dispositions et de prévoir les secteurs pouvant faire l'objet d'un plan particulier d'urbanisme (PPU)*».

QU'UNE assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Avril 2012

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2012 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 810 078,38 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 39 240,74 \$

6.2 Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés

CONSIDÉRANT que la dépense prévue pour certains règlements d'emprunt s'est avérée moindre ;

Considérant la Loi sur les cités et villes ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.153

D'AFFECTER les soldes disponibles des règlements fermés, mentionnés en annexe, à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement de chacun des règlements spécifiques.

ADOPTÉE

6.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2012

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la directrice des Finances et trésorière :

- État des activités financières au 31 mars 2012 ;
- État prévisionnel des activités financières.

7. Greffe

7.1 Bail avec TM Mobile Inc. (Telus) concernant la location d'espace à la Tour d'eau pour des équipements de télécommunication

CONSIDÉRANT l'échéance prochaine du bail intervenu avec Telus pour la location d'espace à la Tour d'eau ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-05-17.154

DE SIGNER avec TM Mobile Inc. (Telus) le bail relatif à la location d'espace pour des équipements de télécommunication sur l'immeuble situé au 2120, rue Guy (Tour d'eau). L'entente est d'une durée de 5 ans, renouvelable.

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, l'entente avec TM Mobile Inc.

ADOPTÉE

8. Ressources humaines

8.1 Engagement de personnels étudiants au service des Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 1^{er} mai 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.155

D'ENTÉRINER les engagements de personnels étudiants au Service des Travaux publics, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

| | |
|-------------------|---------------------------|
| David Landry | Rémi Labelle |
| Laurent Perreault | Jacob Ouellet Huet |
| Matthew Paolucci | Alexandre Tranchemontagne |
| Antoine Bélisle | Patrick Paquette |
| Jérémy Beausoleil | Mylène Vaillancourt |

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.755.00.141.

ADOPTÉE

8.2 Engagement de pompier à l'essai au Service de sécurité incendie intermunicipal

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ron Hunt, directeur du Service de sécurité incendie intermunicipal, datée du 12 avril 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur James McAllister
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-05-17.156

D'ENTÉRINER l'engagement de monsieur Pierre-Olivier Langlois, à titre de pompier à l'essai, à compter du 12 avril 2012, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-225.00-141.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

9. Urbanisme

*** Le maire déclare son intérêt pécuniaire particulier, dans la demande d'approbation de PIIA concernant l'immeuble situé au 113, Grand-Moulin. Il s'abstient de participer aux délibérations, de tenter d'influencer le vote sur la question et s'abstient également de voter.**

9.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-05-17.157

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

| N° | Adresse des travaux | Description |
|----|--|--|
| A) | 122, 12 ^e avenue (Lot 1 606 719) | D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale par 75% de brique de type SureTouch de couleur grise et de 25% en déclin d'aluminium de couleur gris, ainsi que le remplacement des fenêtres. |
| B) | 1705, chemin d'Oka (Lot 1 974 190) | D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation du bâtiment commercial par le remplacement du revêtement extérieur de la façade principale et secondaire au 2 ^e étage, par un revêtement de type Maybec de couleur brun. Au rez-de-chaussée, la brique existante sera repeinte de couleur brune. Sur la terrasse existante, les poteaux et les montants seront remplacés par des poteaux et montants en pruche. |
| C) | 241, 26 ^e avenue (Lot 1 974 198) | D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement de la résidence unifamiliale par l'ajout d'un 2 ^e étage complet de 7,5m de profondeur par 9,5m de largeur. Le revêtement extérieur sera en déclin de bois de type CanExel de couleur beige et la toiture sera recouverte de bardeau de couleur brune. |
| D) | 25, Grand-Moulin (Lot 2 379 122) | D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction une résidence unifamiliale de type cottage de 14,17m par 10,97m pour une superficie approximative de 156m ² . Le revêtement extérieur de la façade principale sera à 100% de brique de couleur grise. Les façades latérales et arrière seront recouvertes de déclin de bois de type CanExel de couleur gris, et ce, à la condition d'avoir la même marge de recul que la résidence voisine. |
| E) | 113, Grand-Moulin (Lot 1 605 256) | D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur des murs extérieurs par un revêtement en déclin de bois de couleur gris opaque. |
| F) | 110, rue Nationale (Lot 1 606 606) | D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation de la résidence unifamiliale par le remplacement du revêtement extérieur de la façade principale et secondaire par un revêtement en déclin de bois de type CanExel de couleur kaki opaque et par un |

| | |
|--|---|
| | revêtement de vinyle, de couleur kaki opaque pour les murs latérale et arrière. |
|--|---|

ADOPTÉE

10. Travaux publics

10.1 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un véhicule de patrouille 4X4 pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes (Appel d'offres SP2012-007)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d'un véhicule de patrouille ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 30 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que deux fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que la soumission de Blainville Ford est non-conforme ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 16 mai 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.158

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un véhicule de patrouille 4X4 pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes à Denis Breton Chevrolet Buick GMC Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 51 736,45 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SP2012-007). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à même le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE

10.2 Adjudication de contrat pour la construction d'un bassin d'égalisation au poste de pompage Larry-Cool (Appel d'offres GT2012-013)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la construction d'un bassin d'égalisation au poste de pompage Larry-Cool;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 15 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 4 fournisseurs ont déposés une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des Services techniques et Urbanisme en date du 15 mai 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.159

D'ACCORDER le contrat pour la construction d'un bassin d'égalisation au poste de pompage Larry-Cool à Bernard Malo Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 2 316 943 \$ plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2012-013). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1456.

ADOPTÉE

10.3 Entente avec le MDDEP pour la reconnaissance de la réserve naturelle du Boisé Roger-Lemoine

CONSIDÉRANT le virage vert entrepris en 2006 par la Ville de Deux-Montagnes visant à poser des actions concrètes favorisant, entre autres, la préservation et la conservation de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le Boisé Roger-Lemoine, ainsi nommé en 2008, est le seul boisé urbain de la région, qu'il se doit d'être protégé et qu'il se distingue notamment par la richesse et la diversité de sa faune et de sa flore ;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée en 2009 par la Ville de Deux-Montagnes de reconnaître le Boisé Roger-Lemoine comme réserve naturelle au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-05-17.160

DE SIGNER l'entente avec le Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs du Québec (MDDEP) pour la reconnaissance du Boisé Roger-Lemoine comme réserve naturelle au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) et de prévoir un montant de 1 500 \$ pour les frais de notaires ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente ainsi que tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à même le Fonds de parcs.

ADOPTÉE

11. Loisirs et Services communautaires

11.1 Versement d'aide financière – Athlète de performance

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-05-17.161

DE VERSER une aide financière de 250 \$ à Vincent Mathys, pour sa participation aux Championnats canadiens de BMX.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à même le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

11.2 Autorisation à tenir le Tournoi de balle-molle au Parc Olympia les 26 et 27 mai 2012 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande reçue par madame Serita White concernant la tenue du Tournoi de balle-molle au parc Olympia, dans le cadre du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 1^{er} mai 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.162

D'AUTORISER Serita White à tenir un tournoi de balle-molle au Parc Olympia les 26 et 27 mai 2012, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool, dans le cadre du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11.3 Autorisation à tenir le Tournoi de soccer au Parc Central du 31 août au 3 septembre 2012 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Deux-Montagnes à tenir un Tournoi de soccer au parc Central ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 1^{er} mai 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-05-17.163 D'AUTORISER le club de soccer Deux-Montagnes à tenir un Tournoi de soccer au Parc Central, du 31 août au 3 septembre 2012, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité

ADOPTÉE

11.4 Versement d'aide financière – Association culturelle de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que l'Association culturelle de Deux-Montagnes organise la première édition de la Cité des Arts dont l'objectif est de créer un pôle d'attraction, une destination incontournable pour les arts visuels mixtes ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 1^{er} mai 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2012-05-17.164 DE VERSER à l'Association culturelle de Deux-Montagnes une aide financière de 3 000 \$ pour la tenue de la première édition de la Cité des Arts.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à même le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

11.5 Demande d'accréditation – *Sur les Ailes des artisans – Coop de solidarité*

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et services communautaires a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de Sur les Ailes des artisans, Coop de solidarité ;

CONSIDÉRANT que le requérant répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 27 avril 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-05-17.165 DE RECONNAÎTRE comme organisme accrédité l'organisme « Sur les Ailes des artisans – Coop de solidarité » en vertu de la politique d'accréditation des Services Communautaires de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

12. Police

12.1 Contrat de services avec Informatique Richard Dubois enr. pour l'entretien et la mise à jour des logiciels de gestion du Service de police régionale

CONSIDÉRANT le rapport du directeur par intérim du Service de police, monsieur Denis Racicot, daté du 3 avril 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-05-17.166

DE RETENIR les services d'*Informatique Richard Dubois enr.*, pour l'entretien, les réparations et les mises à jour des logiciels de gestion opérationnelle, d'enquêtes et d'administration policière, pour la somme maximale de 20 000 \$ plus les taxes applicables. Le contrat est d'une durée de 9 mois, avec option de renouvellement pour une période de 3 mois. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.414.

ADOPTÉE

13. Deuxième période de questions spécifiques

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h28. 5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h53.

14. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-05-17.167

DE LEVER la présente séance à 20h53.

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier